



Compte Rendu de l'assemblée générale du 16 mars 2024 à la Bibliothèque Nationale de France, site Richelieu, rue Vivienne, Paris 2^e.

La présidente, **Rosemary Piolais**, remercie la Bibliothèque Nationale de France, les adhérentes et les adhérents présents, les membres du Bureau, les membres du Conseil d'Administration, et ouvre la séance à 14h15.

De nombreuses personnes sont présentes. Avec les pouvoirs, nous atteignons le quorum. L'assemblée générale peut se tenir et délibérer.

Le fonctionnement du cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale de France est rappelé, celui-ci permettant sous certaines conditions, la mise à disposition de son fonds d'estampes originales.

Déroulé de l'AG :

1. Rapport financier
2. Rapport d'activité
3. Candidatures pour le CA

1. Rapport financier

> Les comptes ont été établis et certifiés par l'expert-comptable en date du 26 février 2024, les pièces comptables sont à la disposition des membres.

> Il convient de distinguer **deux comptes** différents, **celui de Manifestampe-Fédération nationale de l'estampe (a.)**, qui perçoit entre autres les adhésions des membres et **celui de la Fête de l'estampe (b.)**, qui perçoit comme recettes les inscriptions à celle-ci des membres ou des personnes non membres, mais également la subvention du Ministère de la Culture. Les deux comptes ne peuvent être fusionnés et la subvention perçue pour la Fête de l'Estampe ne peut être attribuée à une autre fonction.

> Des quotas de répartitions, établis par l'expert-comptable, permettent de ventiler les différentes entrées : certains frais ne sont imputables qu'à la Fête de l'Estampe (envoi des enveloppes pour la Fête de l'Estampe, frais d'impression pour la Fête de l'Estampe...) alors que d'autres frais sont ventilés sur les deux comptes (honoraires de l'expert-comptable notamment).

a. Pour l'association hors Fête de l'estampe, les ressources s'élèvent à 9 868 euros, dont 8 470 euros de cotisations.

Le montant des dépenses de fonctionnement pour 2023 s'élève à 11327 €, en baisse par rapport à 2022 (13 300 euros) à la suite d'un plan d'économies réalisé.

b. Les ressources concernant la Fête de l'estampe, s'élèvent à 52 505 euros, incluant une subvention de 40 000 euros du Ministère de la Culture dédiée à la Fête de l'estampe 2023, et des inscriptions à hauteur de 4 505 euros (plus de 200 événements). Le compte de la Fête de l'estampe enregistre un résultat positif de 14000 €. Cette somme apparaît en report aux fonds dédiés qui devront être utilisés pour les prochaines éditions de la Fête de l'estampe. Ce fonds constitue une avance de trésorerie dans l'attente de la réponse à notre demande de subvention pour 2024 auprès du Ministère.

Pour l'année 2023, il ressort que le résultat de notre association hors Fête de l'estampe est déficitaire d'un montant de 1 459,01 euros

Budget prévisionnel et perspectives

Il nous faudra tenir compte du résultat de l'exercice 2023, et de continuer à un équilibrage, comme le stipule l'expert-comptable.

Pour ce qui est des premiers mois de 2024, nous observons un démarrage des cotisations en hausse par rapport à l'année précédente, il en va de même pour les inscriptions à la Fête de l'estampe. Rappelons qu'il n'est pas nécessaire d'être adhérent à l'association pour inscrire un événement à la Fête de l'estampe.

- a. Manifestampe : Nous prévoyons un montant recettes/dépenses de 29 800 €. Cette somme inclue une demande de subventions de 15 000 euros. A noter qu'aucune subvention de fonctionnement de notre part à ce jour, n'a été accordée.
- b. Fête de l'estampe : Nous prévoyons 48 500 € de recettes/dépenses, cette somme incluant une demande de subvention de 41 000 euros.

Grâce à l'aide apportée par le Ministère de la Culture, il n'est pas nécessaire de modifier le montant des inscriptions pour la Fête de l'estampe. Ceci permettant la participation du plus grand nombre. Aussi il est soumis à l'approbation de l'assemblée générale, les tarifs suivants :

- 20 € pour les adhérents
- 25 € pour les non-adhérents
- 45 € pour les institutions

Et en ce qui concerne les cotisations à notre association, il est proposé à l'assemblée générale de maintenir la tarification en cours, à savoir :

<u>Adhésion individuelle</u>		<u>Adhésion personne morale</u>
membre actif	30 €	90 €

adhésion de soutien	50 €	150 €
membre bienfaiteur	150 €	250 €
Adhésion		
association loi 1901	70 €	

Le rapport financier 2023 et le budget prévisionnel 2024 sont soumis au vote et approuvés à l'unanimité moins une voix.

2. Rapport d'activité 2023 et d'orientation 2024

Notre association

Notre site est dorénavant en vitesse de croisière. Les concepteurs interviennent dès que nécessaire. Nous avons des frais de prestataire pour la **gestion du site** (organisation et modération).

En 2023, nous avons constaté un léger tassement des **adhésions** individuelles et une diminution des personnes morales, toutefois nous constatons une progression positive des adhésions des associations.

Nos actions

Nous avons organisé en décembre 2023 **une table ronde pour les associations d'estampe de France**. Celle-ci qui s'est déroulée dans les locaux de la Bibliothèque Nationale de France, a été très bien accueillie. Vous trouverez sur le site de Manifestampe un bilan de cette table ronde ainsi que des ressources numériques ayant été mutualisées par les participants.

Nous avons deux **Master classes** qui fonctionnent toujours avec succès:

- > l'une de Michel-Henri Viau, intitulée "Estampes", pour discuter et réfléchir autour des estampes présentées par les participants
- > l'autre de Maxime Préaud, intitulée "Catalogue raisonné", pour classer et catégoriser précisément un fonds d'estampes.

La rubrique **Vu et Lu**, écrite en grande partie par Claude Bureau et Maxime Préaud, qui en sont également les modérateurs, présente les expositions et les parutions concernant l'estampe. La fréquentation de ce blog est continuellement en hausse. Il est repris sur la page Facebook de Manifestampe.

La communication

Notre site est le socle de notre communication. Toutes les informations de Manifestampe et des adhérents y transitent : les campagnes d'adhésions, les dates des Master classes, les tables rondes, notre présence sur des événements tels que Les Journées de l'Estampe de la Place Saint Sulpice à Paris, le Salon Page(s), les Journées des Associations du 14^o de Paris. Il est rappelé que les adhérents souhaitant apparaître comme "adhérent" du site Manifestampe,

doivent créer leur page publique, ce qu'ils oublient parfois de faire. Cette possibilité leur permet une communication individuelle importante.

Les newsletters :

Il en existe plusieurs, parmi lesquelles :

- Actualité # Estampes
- Appel à projets
- Et les Flash Infos, concernant la Fête de l'estampe

L'inscription aux newsletters est automatique, dès l'adhésion.

Facebook / Instagram

Communication désormais indispensable, nous sommes présents sur Facebook en ce qui concerne Manifestampe et Instagram au sujet de la Fête de l'estampe.

La Fête de l'estampe

La 11^e édition de la Fête de l'estampe a été soutenue par le Ministère de la Culture. Cette aide, renouvelable chaque année est primordiale pour notre événement phare.

Pour couvrir la Fête de l'estampe 2023 nous avons eu recours à une attachée de presse, qui a réalisé un travail de suivi tout au long de l'année sur Instagram. Ainsi nous avons eu des inscriptions dès le mois de décembre 2022, à leur ouverture.

Notre carte de vœux

L'œuvre d'un jeune artiste est choisie par le conseil d'administration pour devenir la **carte de vœux**. Envoyée aux institutions, elle sert par la suite de support de communication pour la Fête de l'estampe.

L'artiste fait don de cette œuvre à l'association, celle-ci prend à sa charge l'encre et papier nécessaire au tirage.

Les bourses accordées à cinq artistes de l'estampe âgés de moins de 30 ans

Cette nouvelle action lancée à la fin de l'année 2023 a pour but de redynamiser la Fête de l'estampe et d'encourager le travail des jeunes artistes. En avril 2024, un jury d'expert finalisera la liste des 5 dossiers sélectionnés. Ceux-ci s'engagent à mettre sur pied un événement qui prendra place dans la Fête de l'estampe 2024. Pour cette réalisation, Manifestampe leur versera 200 euros à chacun, et notre partenaire Le Géant des Beaux-Arts leur remettra un chèque cadeau, bon d'achat de 300 euros également à chacun.

Administration de l'association :

2023, a été une année de transition, le bureau s'étant retrouvé sans poste de trésorier. Un bureau provisoire de sept membres pour une durée d'un an s'est constitué. Celui-ci comportant le bureau en place depuis quelques années, renforcé par des membres du conseil d'administration.

Un certain nombre de prestataires nous aident, à savoir : un expert-comptable, une aide trésorière, une graphiste, une gestionnaire des inscriptions à la Fête de l'estampe, assurant également la gestion des actualités sur notre site et la gestion de notre boîte mail dédiée à la Fête de l'estampe, une attachée de presse.

Conclusions et perspectives :

Les membres du Bureau, pour certains investis depuis des années à la gestion de notre association, émettent le souhait de s'en retirer.

L'équipe actuelle estime que son bilan général est largement positif : création d'un nouveau logo ; le montage d'un nouveau site actuel et efficace ; le maintien de la Fête de l'estampe même dans les périodes difficiles (2020 et 2021) ; l'ouverture à toutes les formes de l'estampe qu'elles soient traditionnelles ou innovantes ; et enfin un soutien indéfectible à tous nos membres.

Pour l'année 2024, les prévisions sont excellentes : hausse des adhésions et des inscriptions à la Fête de l'estampe 2024 ; maintien de notre présence sur différents événements ; élargissement à de nouveaux partenaires entre autres.

L'équipe actuelle du bureau assurera la passation de tous les dossiers en cours afin d'assurer une bonne poursuite des activités de notre association.

Le rapport d'activité et d'orientation est approuvé.

3- Election des nouveaux membres au conseil d'administration.

Il est rappelé que six postes sont à pourvoir au sein du conseil d'administration

Candidatures reçues :

- 1/ Karen Ganilsky
- 2/ Luc Emile Bouche-Florin
- 3/ Marie Akar
- 4/ Valérie Honnart
- 5/ Charlotte Massip
- 6/ Jean-Pierre Lourdais
- 7/ Karianne Brevick

Résultats :

Karen Ganilsky est élue au CA.

Luc-Emile Bouche-Florin est élu au CA.

Marie Akar est réélue au CA.

Valérie Honnart est élue au CA.

Jean-Pierre Lourdais est élu au CA.

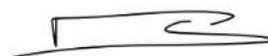
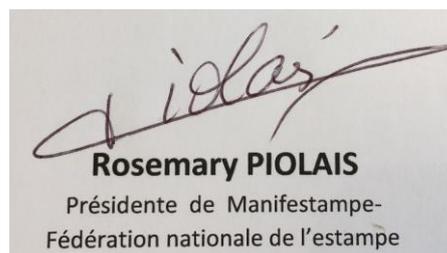
Karianne Brevick est élue au CA.

Charlotte Massip n'est pas élue au CA.

A 15h45 la séance est levée et la présidente clôture l'assemblée générale.

Paris, le 18 mars 2024

Pour Manifestampe



PASCALE SIMONET